



COMMENT...



LES AUTRES PUBLICATIONS DANS LA SÉRIE "COMMENT..."

Analyser des budgets

Légiférer sur le droit à l'alimentation

Suivre la réalisation du droit à l'alimentation

EFFECTUER UNE ÉVALUATION DU DROIT À L'ALIMENTATION

POURQUOI?

L'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre du droit à l'alimentation commence par une évaluation de la situation actuelle. La Directive * 3.2 pour le droit à l'alimentation recommande que les porteurs d'obligations (États) commencent " par une évaluation soigneuse des lois, politiques et mesures administratives en vigueur à l'échelle nationale et des programmes en cours et par un inventaire systématique des obstacles et des ressources disponibles". Les résultats et les impacts des politiques et des mesures prises dans le cadre des programmes sont importants, mais les processus de mise en oeuvre le sont aussi; les processus fondés sur les droits de l'homme sont transparents, participatifs, non discriminatoires et ils habilitent les titulaires de droits à demander des comptes aux porteurs d'obligations. Une analyse successive révélera quels sont les changements des politiques, les nouvelles mesures et les priorités en matière de sécurité alimentaire les mieux à même de favoriser la réalisation du droit à l'alimentation.

QUI?

Généralement, ce sont les gouvernements qui prennent l'initiative des évaluations du droit à une alimentation adéquate, mais les organisations de la société civile peuvent aussi le faire. Si l'évaluation est conjointe, les probabilités que ses conclusions soient acceptées par tous et que les actions de suivi recommandées soient appliquées sont plus grandes. Cette approche rationnelle accorde plus d'importance à « la communauté de vues » qu'à la précision académique. Dans cet esprit, les titulaires de droits doivent être consultés durant la préparation de l'évaluation et associés aux activités successives. Il est très important de réunir une équipe d'évaluation constituée de membres issus de diverses disciplines.

Les éléments de base de l'évaluation sont les suivants:

- Identifier et caractériser les groupes en situation d'insécurité alimentaire, vulnérables et marginalisés qui ne jouissent pas du droit à une alimentation adéquate (ni, probablement des autres droits économiques, sociaux et culturels)
- Comprendre les raisons profondes qui font que chaque groupe est victime de l'insécurité alimentaire, vulnérable et marginalisé
- Comprendre le contexte juridique et institutionnel dans lequel les politiques ou les mesures prises dans le cadre des programmes doivent être mises en oeuvre, ainsi que les risques qui pourraient empêcher de poursuivre sur la voie de la réalisation du droit à une alimentation adéquate
- Comprendre les défaillances des politiques ou des programmes existants ou proposés et la nécessité de les modifier pour incorporer une approche fondée sur les droits de l'homme pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate.

COMMENT?

Quatre domaines clés doivent être évalués.

1. Cadre juridique et législatif

Dans quelle mesure l'environnement juridique favorise-t-il la réalisation progressive du droit à l'alimentation? L'évaluation devrait porter sur les obligations internationales auxquelles les États ont souscrit dans le domaine des droits de l'homme, sur la constitution et sur la législation nationale, ainsi que sur les institutions ayant pour mandat de protéger les droits de l'homme. Dans quel cas un État devrait-il donner la priorité à des changements de son cadre juridique et quels sont les domaines qui méritent une étude plus approfondie pour élaborer des propositions concrètes en matière de législation?

2. Cadre politique

Dans quelle mesure les politiques, les stratégies et les programmes favorisent-ils la réalisation progressive du droit à l'alimentation? Le cadre politique répond-il aux facteurs sous-jacents et aux causes profondes de la non-réalisation du droit à l'alimentation? L'évaluation devrait aussi porter sur les processus de formulation et de mise en œuvre des programmes, et déterminer dans quelle mesure ils sont compatibles avec les principes des droits de l'homme. Les politiques ou les programmes fondés sur les droits de l'homme devraient permettre à ceux qui ont des droits de mieux les faire valoir, et à ceux qui ont des obligations de mieux les remplir.

3. Cadre institutionnel et participation des Organisations de la société civile

La législation, les politiques et les institutions sont peut-être en place, mais sont-ils suffisamment efficaces pour permettre la réalisation du droit à l'alimentation? La Directive 5.1 concernant le droit à l'alimentation recommande « que les États évaluent le mandat et les performances des institutions publiques concernées ». Une définition plus claire de la répartition des rôles et des responsabilités entre les différents secteurs et niveaux de gouvernement peut être bénéfique du point de vue de l'efficacité et de la reddition des comptes. La coordination intersectorielle est essentielle pour tous les organismes publics, à tous les échelons. La Directive 6 invite les États « à mettre en œuvre une approche multipartite en matière de sécurité alimentaire nationale, afin d'identifier les rôles des différentes parties prenantes et de les faire participer, en englobant la société civile et le secteur privé. » La société civile peut habiliter les groupes vulnérables à faire valoir leurs droits. Dans de nombreux pays, la société civile a été la principale force motrice des programmes sociaux et de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

4. Analyse du budget

Met-on vraiment toutes les ressources disponibles au service de la réalisation progressive du droit à l'alimentation? L'analyse d'un budget national, qui est l'instrument de politique économique le plus important que produise un gouvernement, révélera le degré (ou le manque) d'engagement des pouvoirs publics envers la réalisation du droit à l'alimentation. Les priorités de dépense doivent être analysées en parallèle avec d'autres données d'évaluation. Par exemple, les allocations de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire ont-elles réellement atteint leurs cibles? Des fonds ont-ils été détournés à cause de défaillances au niveau de la supervision ou de l'absence de pouvoir politique des titulaires de droits? Il est indispensable d'analyser les stratégies et les programmes du gouvernement, le contexte institutionnel et les structures du pouvoir de la société.

** Les Directives volontaires pour appuyer la concrétisation progressive des droits à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004, peuvent être téléchargées sur le site web du droit à l'alimentation: www.fao.org/righttofood.*